

UN DEVOIR DE VACANCES POUR PRÉPARER UN BEL AVENIR

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) fixe les grandes lignes de développement à l'échelle intercommunale. C'est un document de planification urbaine. Il a pour objectif de définir un projet de développement durable pour un territoire donné, en prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Il vise à coordonner les actions des différentes communes et à assurer une cohérence dans l'aménagement du territoire sur le long terme. Il aborde des thématiques variées telles que l'habitat, les transports, les équipements et la préservation des espaces naturels. En résumé, **c'est un outil essentiel pour une gestion harmonieuse et intégrée des territoires.**

Considérant que le document présenté en 2025 n'avait pas été suffisamment étudié en profondeur pour ce qui concernait la zone littorale, **l'association des ACR** (qui a pour mission de surveiller la bonne application de la loi « Littoral ») **a réussi à contraindre l'intercommunalité de Vannes (GMVA) à revoir sa copie** en obtenant une décision en ce sens de la Cour administrative d'appel de Nantes confortée par le Conseil d'État.

GMVA a donc préparé une nouvelle version de son SCOT qui a été approuvée et qui devrait être prochainement soumise à une enquête publique. Le document peut être consulté sur le site internet de GMVA.

Quelques membres de l'association des ACR56 en ont pris connaissance.

Travail ardu mais qui a rapidement démontré que **GMVA n'a pas suffisamment pris acte des décisions judiciaires** (et qui font à présent jurisprudence !) **concernant les capacités d'accueil en zones littorales.** Qui plus est, des incohérences flagrantes sont apparues qui prouvent un manque évident de synthèse entre les différents rédacteurs.

Une première analyse soutenue plusieurs « IA » a permis de s'en rendre compte rapidement. Une vérification approfondie confirme l'avis qui indique « copie à revoir ».

Avant toute mise à enquête publique, il paraît fondamental que le document présenté soit repris en profondeur pour éviter qu'il soit à nouveau critiqué voire attaqué. Il n'est pas normal que le travail fait par des personnes non spécialistes n'ait pas été effectué par les services compétents et les bureaux d'études rémunérés d'une structure comme GMVA ! **Les élus vont-ils accepter d'être désavoués une nouvelle fois ?**

Chercherait-on à faire passer en force un document aussi important que le SCOT d'une région en plein développement sans en mesurer toutes les conséquences ?

A-t-on tenté de proposer seulement des mesures qui s'apparentent à un simple habillage, afin de s'assurer la validation du document, sans s'astreindre à une réflexion globale et profonde comme l'exige la loi ?

Il est encore temps de remettre l'ouvrage sur le métier. Voilà un bon et utile devoir de vacances pour GMVA !